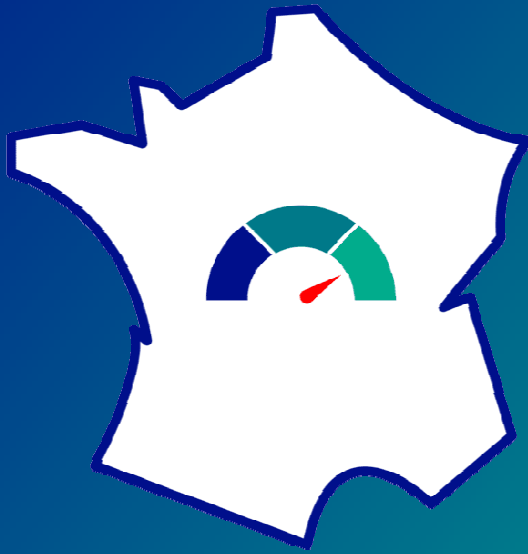




GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Des mesures qui vous changent la vie

Les résultats
de l'action publique

Retrouvez tous les résultats sur
www.gouvernement.fr

DOSSIER DE PRESSE



Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques

Le baromètre des résultats de l'action publique que le gouvernement présente aujourd'hui, « Des mesures qui vous changent la vie : les résultats de notre action », donne à voir aux Français l'avancement et les résultats concrets de 36 premières réformes prioritaires menées depuis 2017. Elles recouvrent dix dimensions essentielles de la vie quotidienne.

La crise sanitaire et économique que notre pays traverse ne doit pas faire passer au second plan les transformations profondes conduites par le Président de la République et le gouvernement, ni occulter les résultats de ce qui a été entrepris depuis quatre ans au service des Français.

Sous la direction du Premier ministre, le gouvernement reste pleinement mobilisé sur la mise en œuvre des réformes prioritaires. La publication de ce baromètre dès le début de l'année démontre notre détermination à obtenir en 2021 des résultats tangibles, sans oublier aucune dimension de la vie quotidienne des Français, ni aucun territoire.

Cette démarche se veut un gage de crédibilité de l'action publique : du texte de loi voté, au décret d'attribution pris, jusqu'aux conséquences concrètes apportées par nos politiques dans la vie de nos concitoyens.



La transparence sur les résultats de l'action publique est un engagement présidentiel fort, et inédit sous la Vème République et dans les pays de l'OCDE. Le baromètre sera publié dès aujourd'hui sur le site du gouvernement et présentera aux Français, pour chaque politique, à l'aide de données chiffrées, territoire par territoire, la situation en 2017, l'état de mise en œuvre en 2020 et l'objectif du Gouvernement à l'horizon de 2022. Toutes ces données seront disponibles en *open data* afin de permettre à chacun de les utiliser. Il sera actualisé et enrichi de nouvelles politiques chaque trimestre, afin de permettre aux Français de mesurer l'avancement de l'action du Gouvernement.

Ce projet constitue enfin un véritable outil de pilotage de l'action publique de l'Etat au niveau national, régional et départemental. J'engagerai dès cette semaine un tour de France des résultats sur la base de ce baromètre pour identifier les progrès des réformes, valoriser les avancées, mais aussi nous donner les moyens de résoudre les éventuels blocages et afin d'accélérer leur mise en œuvre. Aucun territoire ne doit être oublié.

Je souhaite que chacun – citoyen, parlementaire, élu local, acteur de la société civile – puisse se saisir de cet outil de transparence et d'accélération de l'action publique, notre cause commune. C'est ensemble que nous ferons avancer la France, que nous la transformerons, en dépassant les crises.

Les résultats sont là

La transformation de notre pays continue

- **Projet clé du Président lancé en janvier 2021 par Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, le baromètre de l'action publique donne à voir la transformation continue de notre pays depuis 2017, par les résultats de 36 politiques prioritaires menées par le gouvernement, présentés département par département.**
- **Malgré la crise, les réformes se poursuivent, et c'est du concret : au niveau national, de nombreux chantiers enregistrent des avancées majeures depuis janvier. Des disparités persistent néanmoins entre départements et réaffirment la volonté du gouvernement de mener jusqu'à la dernière heure du quinquennat une action conjointe de l'ensemble des acteurs concernés, en particulier avec les collectivités territoriales, pour accélérer la mise en œuvre de l'ensemble des politiques prioritaires.**

Une méthode pour accélérer nos politiques prioritaires dans chaque territoire

- ✓ 15 départements parcourus (12 régions couvertes)
- ✓ A chaque étape, un dialogue avec élus locaux et services de l'Etat pour accélérer la mise en œuvre concrète des politiques
- ✓ A chaque étape, un échange avec des citoyens du département sur nos résultats



Dans toute la France, nos politiques avancent et les objectifs à atteindre pour 2022 sont à portée de main

- **Fruits du travail engagé par le gouvernement depuis le début du quinquennat, les résultats du baromètre de l'action publique font apparaître des progressions très fortes au niveau national, avec, pour certaines, un objectif 2022 déjà atteint.**
- **Pour donner la même chance à tous nos enfants et limiter le décrochage scolaire le dédoublement des classes de CP-CE1 en réseaux d'éducation prioritaires (REP) a été déployé partout en France et a atteint l'objectif des 100 %.**
- **Chaque Français doit pouvoir accéder à des soins de qualité à moins de 30 minutes de chez soi. C'était un engagement du Président de la République, désormais ce sont près de 1 800 maisons de santé créées depuis 2017 (soit + 68 % depuis 2017) pour atteindre un taux d'avancement de 73 % par rapport à l'objectif fixé pour 2022.**
- **En matière de transition écologique, les aménagements cyclables continuent de se développer à un rythme soutenu. Avec près de 52 000 km réalisés, l'objectif est réalisé à 77 % par rapport à 2022.**

La crise sanitaire n'a pas enravé le progrès des politiques publiques depuis janvier

- En dépit de la crise sanitaire, la mise en œuvre des réformes s'est poursuivie, comme en témoignent les avancées réalisées au niveau national depuis la première publication du baromètre en janvier 2021.
- Ainsi, le nombre d'espaces France Services labellisés permettant à tous les Français d'accéder en moins de 30 minutes à un service public de qualité a augmenté de 51 %, ce qui porte leur nombre total à 1 304 sur tout le territoire.
- En matière d'emploi, le développement de l'apprentissage, massif depuis le début du quinquennat (+ 75 % depuis 2017), s'est accéléré depuis la première publication du baromètre avec une augmentation de 40 % du nombre de contrats.
- Sur le plan environnemental, les primes et bonus écologiques, destinés à aider les ménages et les professionnels dans l'acquisition un véhicule propre, sont en hausse. Plus d'1 million ont été délivrés depuis le début du quinquennat, pour un objectif d'1,5 million (taux d'avancement à 71% par rapport à l'objectif fixé pour 2022).

Face aux disparités qui subsistent, nous accélérons la mise en œuvre des politiques prioritaires au sein des territoires ruraux

- Des disparités persistent néanmoins entre certains territoires. À titre d'exemple, le délai d'instruction de l'allocation adulte handicapé peut varier de 2 à 8,5 mois selon les départements.
- Une attention particulière est portée à la mise en œuvre de certaines politiques prioritaires au sein des territoires ruraux. Concernant la fibre, une opposition demeure entre les zones urbaines et périurbaines (taux de couverture proche de 80 %) d'une part et les zones rurales et de montagne (taux proche de 30 %) d'autre part.

Sommaire

Qu'est-ce que le baromètre des résultats? p.4

1 Education - jeunesse p.8

2 Economie - emploi p.17

3 Transition écologique p.26

4 Agriculture p.31

5 Sécurité p.35

6 Justice p.41

7 Santé – famille - handicap p.44

8 Logement p.53

9 Services publics et territoires p.56

10 Culture p.62

**QU'EST-CE QUE LE
BAROMETRE DES
RESULTATS ?**

Suivre les engagements du gouvernement depuis 2017

10 thématiques clés de la vie quotidienne

- Education – Jeunesse
- Economie – emploi
- Transition écologique
- Agriculture
- Sécurité
- Justice
- Santé – famille – handicap
- Logement
- Services publics et territoires
- Culture

36 politiques prioritaires publiées

1. Dédoubler les classes en REP (grande section, CP, CE1)
2. Limiter les classes à 24 en grande section, CP, CE1
3. Devoirs faits au collège
4. Offrir une scolarisation inclusive à tous les enfants handicapés
5. Déployer Parcoursup
6. Promouvoir l'engagement chez les jeunes
7. Aide de France Relance aux entreprises
8. Numérisation des petites et moyennes entreprises
9. Développer l'apprentissage
10. Plan « Un jeune une solution »
11. Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique
12. Supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales
13. Déployer le plan vélo
14. Instaurer des zones à faible émission
15. Verdir le parc automobile
16. Mettre en œuvre la sortie du plastique à usage unique et lutter contre le gaspillage
17. Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et accélérer la transition écologique
18. Sécuriser le paiement des aides PAC
19. Renforcer la sécurité du quotidien
20. Lutter contre les stupéfiants
21. Lutter contre les violences faites aux femmes
22. Lutter contre les atteintes aux principes républicains
23. Réduire la mortalité sur les routes
24. Lutte contre la récidive par une meilleure insertion professionnelle des condamnés
25. Lutter contre les impayés de pensions alimentaires
26. Proposer une offre de lunettes, appareils auditifs et prothèses dentaires remboursée à 100%
27. Doubler le nombre de maisons de santé et centres de santé dans les territoires
28. Allonger le congé paternité pour un meilleur développement de l'enfant
29. Simplifier l'accès aux droits des personnes handicapées
30. MaPrimeRénov'
31. Offrir un logement aux sans-abri – Logement d'abord
32. Améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur
33. Assurer une bonne couverture en internet fixe et en téléphonie mobile pour tous les Français d'ici 2022
34. Déployer une offre France Services dans tous les territoires
35. Redynamiser les cœurs de ville
36. Déployer le Pass culture



Donner à voir tous les résultats, près de chez vous

Une mise à jour continue des résultats

Des résultats nationaux pour chaque politique, mesurés à l'aune d'un indicateur de réussite précis



Consulter la carte nationale pour chaque politique prioritaire

Sélectionner la politique prioritaire



Des résultats déclinés pour les 101 départements de Métropole et d'Outre-Mer



Découvrir toutes les politiques dans votre département

🔍 Saisir un département ou son code

Des pages pour s'informer et bénéficier des politiques



Bénéficier des mesures

Voir tout →



Développer l'apprentissage en France



pass Culture 

Pass Culture : permettre aux jeunes d'accéder à la culture près de chez eux



Plan vélo : faire du vélo un moyen de transport du quotidien



LES RÉSULTATS NATIONAUX

Éducation Jeunesse

Dédoubler les classes en REP (grande section, CP, CE1)

Cette mesure vise à offrir aux élèves les plus fragiles des conditions d'apprentissage optimales et un encadrement renforcé par le dédoublement des classes en éducation prioritaire.

La bonne maîtrise des apprentissages savoirs fondamentaux (Lire, écrire, compter et respecter autrui) est l'un des principaux leviers de réduction des inégalités sociales. La mise en œuvre de cette réforme a d'abord ciblé les niveaux CP et CE1. Face aux bons résultats du dédoublement sur les conditions d'apprentissage des élèves, il a été décidé d'étendre la mesure aux niveaux « grande section » : ce déploiement a débuté à la rentrée 2020 et se poursuivra lors des années suivantes.



📍 Les résultats nationaux

Part des classes de CP et CE1 dédoublées en REP



* Cet indicateur restitue le pourcentage des classes de CP et CE1 en REP concernées par le dédoublement, c'est à dire la part de classes de CP et CE1 en REP dont l'effectif est dédoublé. Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - DGESCO

Dédoubler les classes en REP (grande section, CP, CE1)

📍 Les résultats nationaux

Part des classes de grande section dédoublées en REP

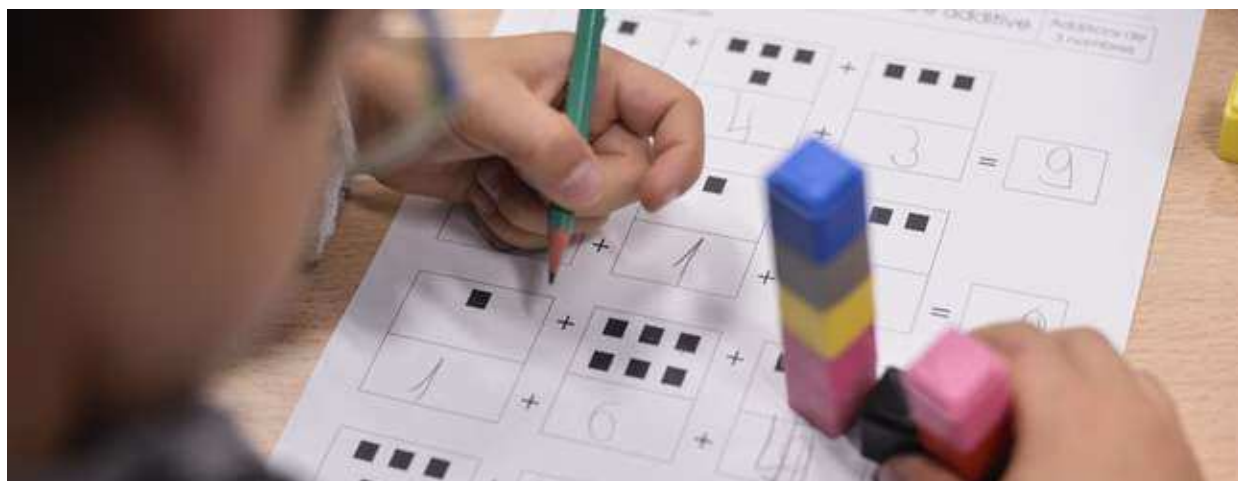


* Cet indicateur restitue le pourcentage des classes de grande section en REP concernées par le dédoublement, c'est à dire la part de classes de grande section en REP dont l'effectif est dédoublé.
Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - DGESCO

Limiter les classes à 24 en grande section, CP, CE1

La réforme vise à **plafonner les effectifs des classes de grande section, CP et CE1**, sur tous les territoires.

Elle est complémentaire de la mesure relative aux dédoublements dans les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+ et permet de consolider les apprentissages pour les élèves de GS, CP, CE1 donnant la priorité aux savoirs fondamentaux : lire, écrire et compter.



📍 Les résultats nationaux

Part des classes de GS, CP ou CE1 ayant un effectif inférieur ou égal à 24 élèves



* Part des classes de grande section, CP et CE1 dont l'effectif ne dépasse pas 24 élèves. Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - DGESCO

Devoirs faits au collège

Déployé au collège depuis 2018, le programme "Devoirs faits" répond à l'enjeu de réduction des inégalités d'accès aux savoirs et de réussite de tous les élèves.

Encadrés par des professeurs et des intervenants en dehors des heures de classe, les collégiens volontaires peuvent ainsi bénéficier gratuitement d'un temps de travail personnel accompagné, au sein de leur établissement, pour effectuer leurs devoirs, réviser et conforter leurs acquis, et progresser en autonomie.



Les résultats nationaux

Parts de collégiens bénéficiant du dispositif (en %)



L'indicateur restitue, parmi l'ensemble des collégiens, le pourcentage de collégiens inscrits pour participer au programme « devoirs faits » au cours de l'année scolaire considérée.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - DGESCO

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Offrir une scolarisation inclusive à tous les enfants handicapés

Permettre à l'école d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves est une ambition forte du Président de la République qui a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat. L'école inclusive est une école qui permet la scolarisation des élèves en situation de handicap de façon adaptée à leurs besoins.

La mise en place de l'école inclusive repose sur :

- un meilleur accompagnement des familles;
- un meilleur accueil des élèves au travers d'une offre plus diversifiée et mieux coordonnée;
- une amélioration des conditions de travail des accompagnants.



📍 Les résultats nationaux

Nombre d'unités spécifiques (ULIS) dédiées à l'inclusion des élèves en situation de handicap en écoles primaires, collèges et lycées



*Nombre d'unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) pour les élèves en situation de handicap à l'école maternelle, à l'école élémentaire, au collège et au lycée. Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueillent une dizaine d'élèves en situation de handicap, présentant les mêmes besoins spécifiques, au sein d'une école ou d'un collège. Le jeune scolarisé en ULIS bénéficie d'un suivi individuel dont l'organisation est inscrite dans son projet personnalisé de scolarisation. Il suit les enseignements en classe ordinaire et, lorsque le besoin s'en fait sentir, un enseignement adapté dispensé en petits groupes par un enseignant spécialisé lui est proposé.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - DGESCO

Offrir une scolarisation inclusive à tous les enfants handicapés

📍 Les résultats nationaux

Nombre de classes adaptées à la scolarisation des enfants autistes (UEMA/UEEA) à l'école maternelle et à l'école élémentaire



* Les UEEA (Unité d'enseignement en élémentaire autisme) et UEMA (Unité d'enseignement en maternelle autisme) accueillent des enfants pour lesquels l'accompagnement par une ULIS ou une aide humaine est insuffisant. Ces enfants ont besoin d'apprentissages et de rééducations adaptés, fondés sur une collaboration quotidienne entre l'éducation nationale et le secteur médico-social.
Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - DGESCO

Déployer Parcoursup

Avec Parcoursup, le MESRI a engagé une profonde transformation de l'accès à l'enseignement supérieur pour lutter contre l'échec dans le premier cycle de l'enseignement supérieur.

Le nouveau dispositif d'orientation permet de :

- supprimer le tirage au sort pour l'accès à l'enseignement supérieur ;
- rendre aux candidats la liberté de formuler librement leurs vœux afin d'accéder aux formations de leur choix et leur donner le dernier mot ;
- lutter contre les inégalités d'accès à l'information et lever les freins à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ;
- favoriser la mobilité géographique des étudiants, en particulier des plus modestes ;
- développer la personnalisation des parcours et accompagner la réussite des étudiants, en créant des parcours adaptés à ceux qui ne disposent pas de tous les atouts pour réussir.



📍 Les résultats nationaux

Taux de réussite aux examens de licence 1



* Taux de réussite aux examens de licence 1. Il s'agit du taux de passage en L2 correspondant au ratio « Inscrits en L2 / Inscrits en L1 ». Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - SIES

Promouvoir l'engagement chez les jeunes

Ouvert sans aucune condition de diplôme aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap), le Service Civique leur offre ainsi l'opportunité de s'engager, de donner de leur temps pour l'intérêt général et ainsi de vivre une expérience unique formatrice, apprenante et valorisante, d'une durée de 6 à 12 mois, en choisissant parmi de nombreuses missions, dans des domaines très divers.

Le Service Civique a également pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. En 2021, l'ambition pour le Service Civique est renforcée avec une cible de 245 000 jeunes réalisant au moins un jour de mission au cours de l'année considérée, soit le double du réalisé 2017. Au premier trimestre 2021, ce sont déjà 71 751 jeunes qui se sont engagés au plan national, soit 29% de la cible annuelle alors que seulement un quart de l'année s'est écoulée.



📍 Les résultats nationaux

Nombre de volontaires ayant réalisé au moins un jour de mission de service civique dans l'année

En décembre 2017	En décembre 2020
123 252 Jeunes *	131 498 Jeunes *

* L'indicateur restitue le nombre de jeunes volontaires du service civique ayant réalisé au moins un jour de mission au cours de l'année considérée.

Source : Agence de services et de paiement pour le compte de l'Agence du service civique
Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Économie Emploi

Aide de France Relance aux entreprises

Le Gouvernement déploie depuis septembre un plan de relance de l'économie, France Relance.

L'objectif : bâtir la France de 2030 en accélérant la transition écologique, en améliorant la compétitivité et renouant avec une indépendance industrielle et en renforçant la cohésion et en particulier en matière d'emploi et de compétences.



Les résultats nationaux

Nombre d'entreprises industrielles et organismes agricoles bénéficiaires des aides à l'investissement De France Relance

En mars 2021

1 348

entreprises industrielles et agricoles *

* L'indicateur permet de suivre le nombre d'entreprises bénéficiaires de certains dispositifs de soutien à l'investissement mis en place dans le cadre du plan France Relance : aide aux investissements dans les territoires d'industrie, aide à la relocalisation, fonds de modernisation automobile et aéronautique et aide au renouvellement des équipements agricoles. Les données relatives aux organismes agricoles bénéficiaires seront intégrées mi-mai.

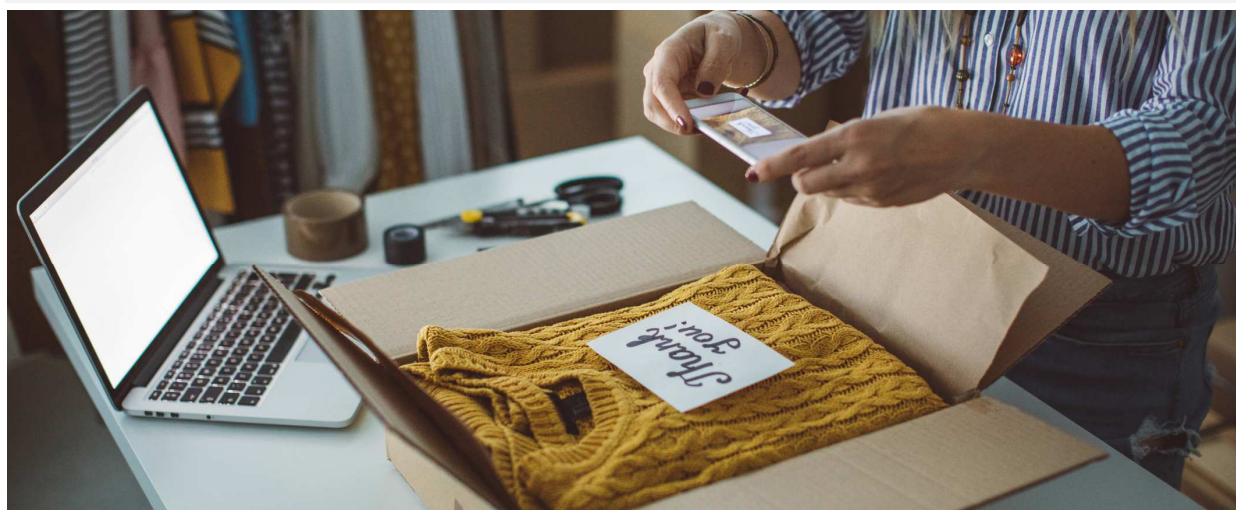
Source : Secrétariat général au plan de relance (SGPR)

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Numérisation des TPE-PME

Accompagner et favoriser la transformation numérique des entreprises est une priorité du Gouvernement. Pour y parvenir, il continue de déployer l'initiative France Num en partenariat avec l'ensemble des Régions et les organisations professionnelles.

Dans le cadre du Plan de relance, plusieurs dispositifs spécifiques ont par ailleurs été mis en place comme des diagnostics numériques gratuits ou une subvention de 500€ pour l'achat d'une solution numérique permettant un développement d'activité.



📍 Les résultats nationaux

Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un chèque numérique de 500 euros



* L'indicateur permet de suivre le nombre d'entreprises qui ont demandé et obtenu un chèque numérique.

Source : Agence de services et de paiement (ASP)

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Numérisation des TPE-PME

📍 Les résultats nationaux

Nombre d'entreprises ayant disposé d'un diagnostic numérique et un plan d'action individualisé



* L'indicateur permet de déterminer combien d'entreprises ont bénéficié d'un diagnostic et d'une proposition de plan d'action numérique. Ces diagnostics sont mis en œuvre par les CCI et les CMA.

Source : CCI France - CMA France

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Développer l'apprentissage

Promouvoir l'apprentissage est une des priorités du quinquennat en matière d'emploi des jeunes. La loi « avenir professionnel » de 2018 a permis de faciliter l'accès à l'apprentissage pour les jeunes, mieux répondre aux besoins des entreprises, simplifier les procédures, et donc d'en accélérer le développement.

Par ailleurs, un engagement fort du Gouvernement a permis d'améliorer l'image de l'apprentissage. En 2019, les résultats étaient là : une **hausse de 16% des entrées en apprentissage** (353 000 nouveaux contrats).

Afin de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes dans le contexte de crise que nous traversons, **le plan « 1 jeune, 1 solution »** lancé en juillet dernier prévoit un dispositif de primes : 5 000 euros pour l'embauche d'un jeune de moins de 18 ans et 8 000 euros pour les plus de 18 ans, ce qui signifie que l'Etat prend en charge la quasi-totalité du salaire d'un apprenti la première année. En 2020, l'objectif est d'atteindre les niveaux de 2019.



📍 Les résultats nationaux

Nombre de contrats d'apprentissage



*Il s'agit du nombre de contrats signés chaque année entre un apprenti, un centre de formation et une entreprise pour un parcours de formation en apprentissage.

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion - DARES

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Plan 1 jeune 1 solution

Face à la crise économique et sociale, le Gouvernement met en place un plan pour **aider les jeunes à accéder au marché du travail**.

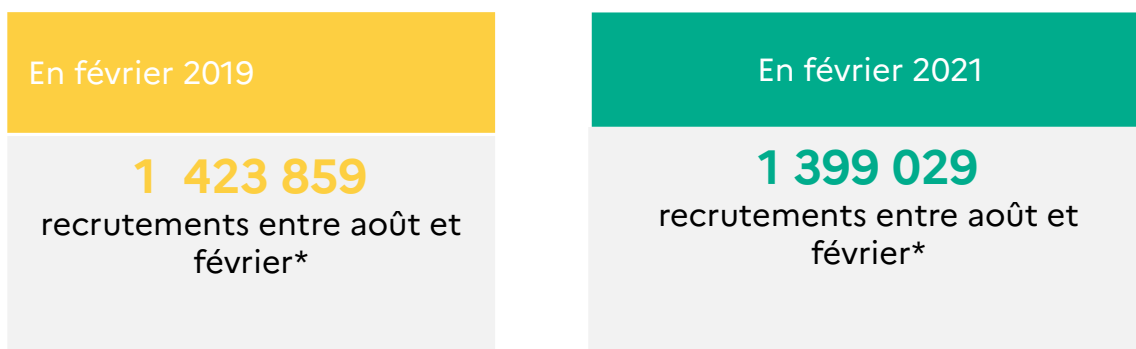
Le plan est financé à hauteur de 9 Mds et comporte 3 dimensions :

- **favoriser l'embauche des jeunes** en aidant financièrement les entreprises (aide de 4 000 euros pour l'emploi d'un jeune de moins de 25 ans, prime de 8 000 euros pour l'embauche d'un alternant) ;
- **mieux qualifier les jeunes** vers les métiers d'avenir (transition écologique, santé, numérique,...), avec des formations certifiantes, notamment dans le cadre de l'alternance ;
- **favoriser les parcours d'insertion pour les jeunes** les plus éloignés de l'emploi (contrats aidés, parcours d'accompagnement, services civiques...).



📍 Les résultats nationaux

Nombre de recrutements de jeunes



* L'indicateur permet de suivre l'évolution du nombre de recrutement pour les moins de 26 ans, en CDI et CDD de plus de trois mois depuis le lancement des aides du plan jeunes. Ainsi, les chiffres présentent les recrutements entre août et février 2020, qui peuvent être comparés à la même période en 2019 et 2018.

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion - DARES

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique permet une mise en activité des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, pour construire leur insertion durable.

L'ambition est de massifier l'offre d'insertion par l'activité économique pour bénéficier à un plus grand nombre de personnes éloignées du marché de l'emploi et de diversifier les supports d'activité proposés (transition écologique, industrie...).

Cette ambition reposera sur l'entrepreneuriat des structures d'insertion par l'activité économique sur tout le territoire soutenu par le Gouvernement : ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, inclusion par le travail indépendant.

L'objectif est de changer d'échelle et de pouvoir accompagner 240 000 personnes d'ici 5 ans contre 140 000 en 2019.

En tant qu'activité économique, ces structures et l'atteinte des objectifs sont soumis aux aléas de la conjoncture sanitaire et économique.



📍 Les résultats nationaux

Nombre de personnes en insertion par l'activité économique



* xxxx

Supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales

Depuis 2018, la taxe d'habitation a baissé progressivement pour 80 % des Français, qui ne la paient plus à compter de 2020.

Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation est progressive à partir de 2021 jusqu'en 2023.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.



📍 Les résultats nationaux

Nombre de foyers totalement exonérés

En décembre 2020

22 792 361
bénéficiaires*

Cible à atteindre en 2023

29 968 301
bénéficiaires*

76 %

* Bénéficiaires totalement exonérés. L'indicateur permet de suivre le nombre de foyers exonérés de la taxe d'habitation. Pendant les trois années à venir, les 20 % des foyers fiscaux qui paient encore une taxe d'habitation verront leur contribution baisser. L'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 et donc de 100% en 2023. Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance – DGFiP.

Transition écologique

Déployer le plan vélo

Présenté le 14 septembre 2018 par le Gouvernement, le **Plan « Vélo mobilités actives »**, a pour ambition de faire du vélo un mode de transport à part entière. Il vise à tripler la part du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %.

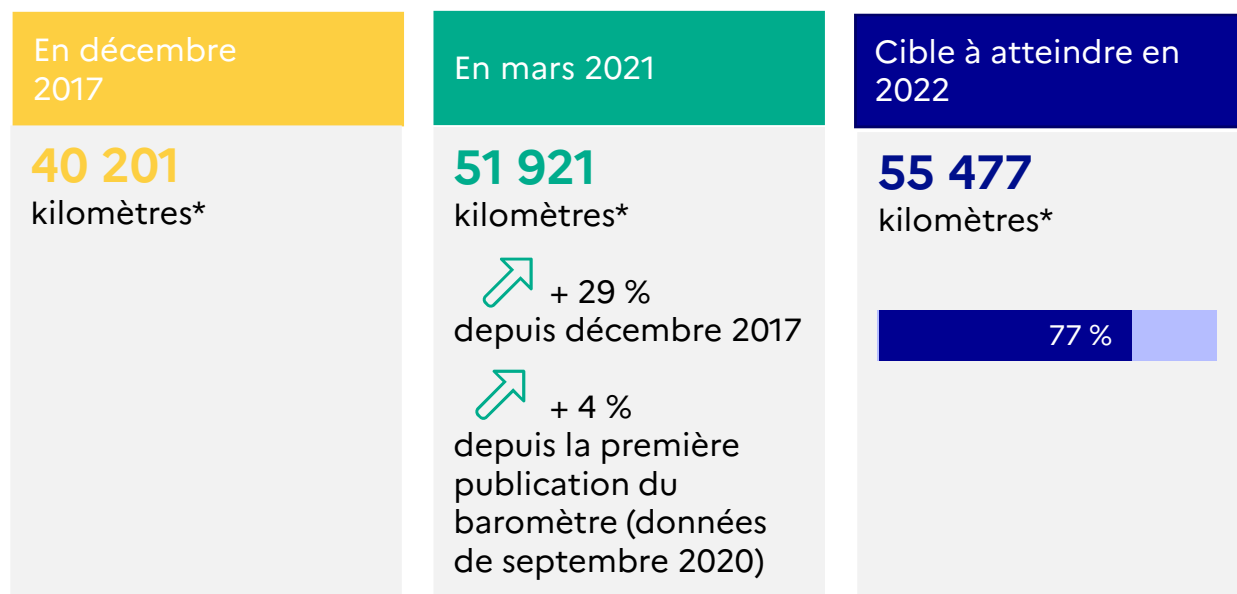
Ce plan repose sur **4 axes** :

- la création de pistes cyclables de qualité et plus généralement l'amélioration de la sécurité routière ;
- la sûreté : la lutte contre le vol de vélos ;
- l'incitation : des aides (à la réparation et à l'achat) pour encourager plus de Français à passer au vélo ;
- le développement d'une « culture vélo ».



📍 Les résultats nationaux

Kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés



* Il s'agit du kilométrage d'aménagements cyclables sécurisés, c'est-à-dire des voies séparées de la circulation (pistes cyclables et voies vertes). Ce sont des données déclaratives, issues des contributions déposées et en accès libre sur le site de [Géovélo](https://www.gouv.fr/le-barometre-geovelo). Ces données ne sont donc pas exhaustives.

Instaurer des zones à faibles émissions

L'action prioritaire consiste à permettre l'amélioration de la qualité de l'air grâce à la mise en place progressive, par les collectivités territoriales, de zones à faibles émissions (ZFE) dans lesquelles la circulation des véhicules les plus polluants est interdite.

En 2021, **7 nouvelles ZFE seront créées et viendront s'ajouter aux 3 premières** ZFE localisées en Ile-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes.



📍 Les résultats nationaux

Nombre d'habitants vivant à l'intérieur d'une zone à faibles émissions



* Nombre d'habitants vivant à l'intérieur d'une zone à faibles émissions : l'indicateur permet de suivre le déploiement progressif de ces ZFE en quantifiant le nombre d'habitants qui habitent dans le périmètre des ZFE. Source : Ministère de la Transition écologique - DGITM/DGEC

Verdir le parc automobile

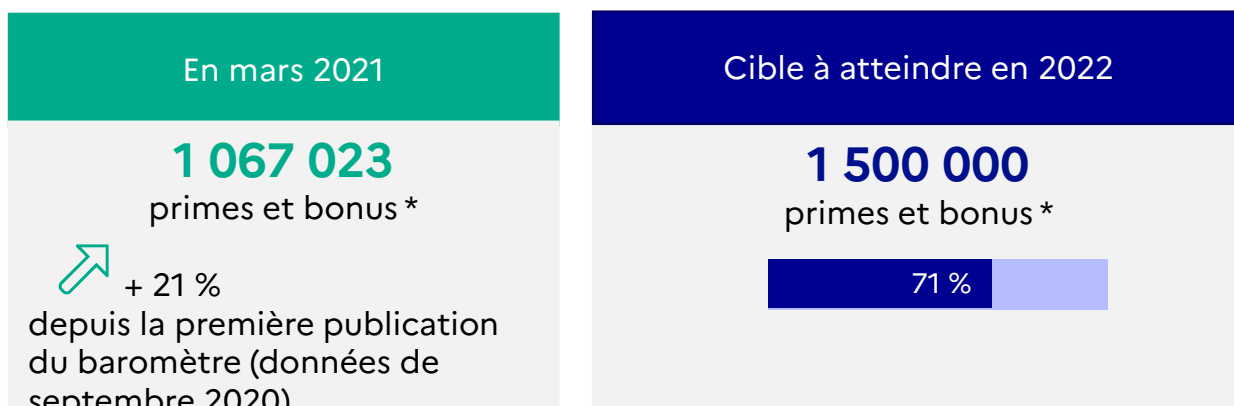
Une des actions de l'État en faveur du verdissement du parc automobile vise à soutenir le renouvellement du parc automobile et à aider les ménages et les professionnels à acquérir un véhicule peu polluant. Cette action repose notamment sur deux aides :

- le bonus écologique,
- la prime à la conversion.



Les résultats nationaux

Nombre de prime à la conversion et de bonus écologiques



* Nombre de primes et bonus accordés pour l'achat ou la location longue durée d'un véhicule propre. La forte diminution observée au deuxième trimestre 2020 est liée à la fermeture des concessions automobiles pendant le confinement. Source : Agence de services et de paiement (ASP)

Mettre en œuvre la sortie du plastique à usage unique et lutter contre le gaspillage

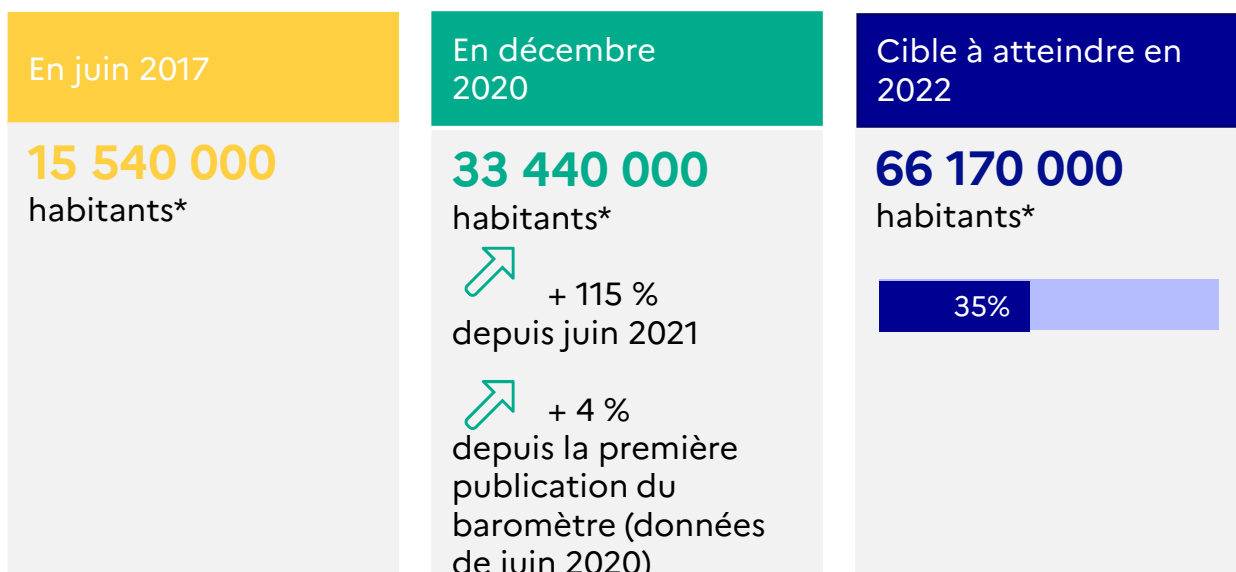
Dans le cadre de la mise en œuvre de la sortie du plastique à usage unique tel que prévu dans la loi anti-gaspillage et pour mieux lutter contre le gaspillage.

L'objectif de cette mesure est de permettre à tous les Français de pouvoir trier l'ensemble de leurs emballages dans une poubelle unique (« la poubelle jaune ») et que ces emballages soient recyclés. Cela nécessite une modernisation de l'ensemble des centres de tri d'emballages ménagers sur le territoire national.



📍 Les résultats nationaux

Nombre d'habitants qui peuvent mettre tous les emballages dans le bac jaune



* Il s'agit du nombre d'habitants pouvant trier leurs déchets plastiques en isolant leurs emballages dans une poubelle dédiée, « la poubelle jaune », afin que ces déchets soient recyclés.

Source : Ministère de la Transition écologique - DGPR / CITEO

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Agriculture

Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et accélérer la transition écologique

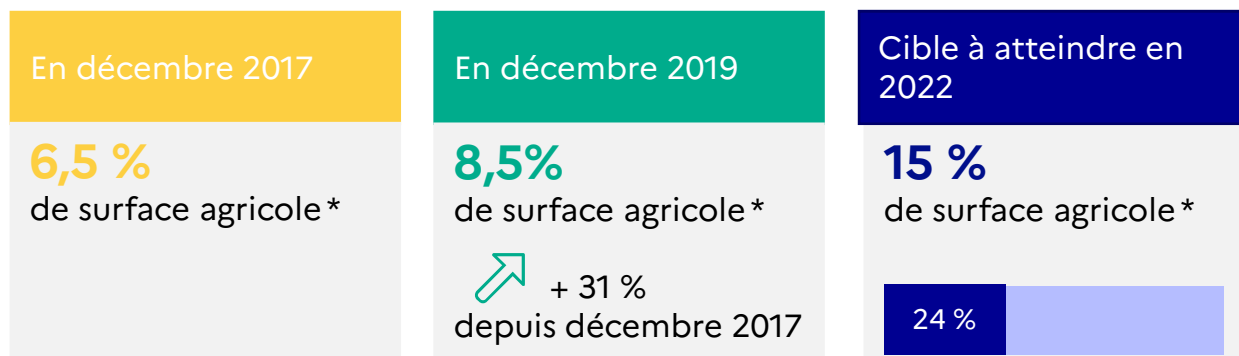
La France s'est fixé un objectif de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de 50 % en 2025. Pour atteindre cet objectif, il faut mettre en œuvre une stratégie plus vaste qui passe par la transformation de nos modes de production.

La priorité est d'accompagner les agriculteurs dans la transition vers ce nouveau modèle, en accompagnant techniquement et financièrement leur transition. Il s'agit notamment d'encourager les conversions à l'agriculture biologique, pour atteindre 15% de la SAU d'ici 2022, et d'accompagner le développement de la certification «Haute Valeur Environnementale » (HVE).



📍 Les résultats nationaux

Pourcentage de surfaces cultivées en agriculture biologique



* Cet indicateur mesure l'évolution de la part (en pourcentage) de surface agricole utile (SAU) cultivée en agriculture biologique rapportée à la totalité de la surface consacrée à la production agricole.

Source : Agence bio

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et accélérer la transition écologique

📍 Les résultats nationaux

Nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche certifiée de transition agro-écologique

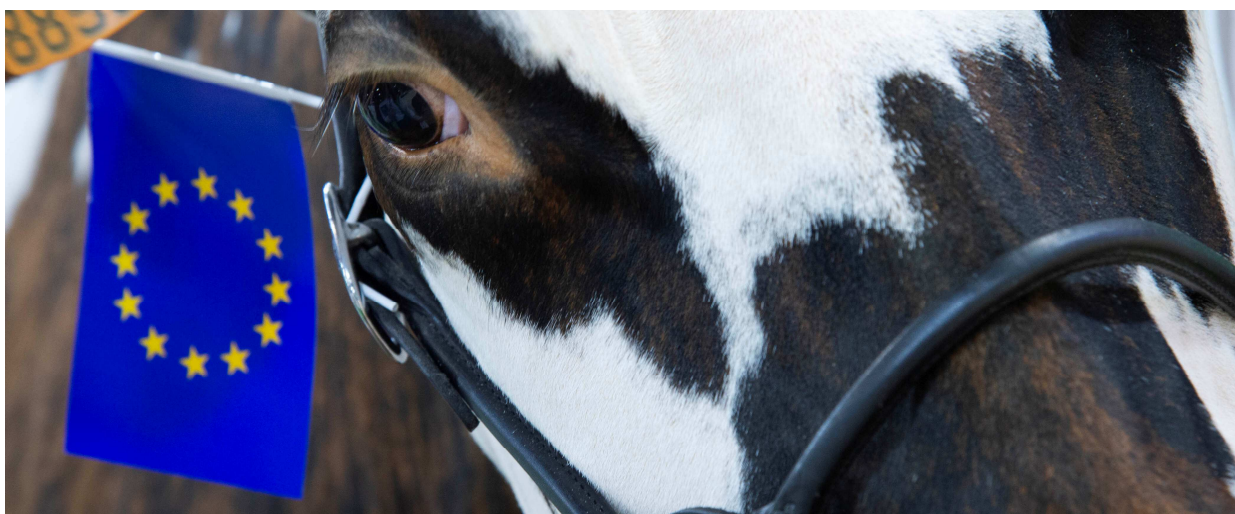


* L'indicateur mesure le nombre d'exploitations agricoles engagées dans une démarche de transition agroécologique et ayant reçu une certification officielle. Deux référentiels de certification ont été retenus : le référentiel bio et le référentiel Haute Valeur Environnementale. L'indicateur reprend le nombre total d'exploitations certifiées dans l'un et/ou l'autre dispositif.

Source : Agence bio - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Consulter les données sur www.data.gouv.fr

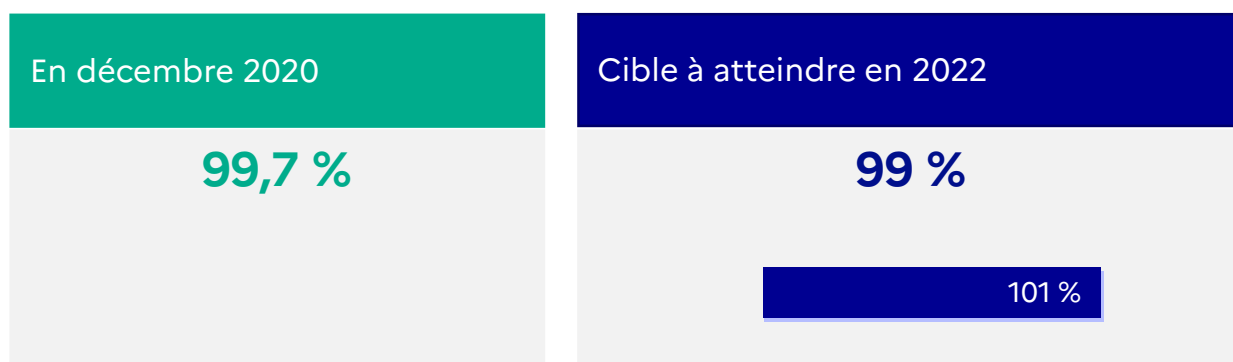
Sécuriser le paiement des aides PAC

Après d'importants retards constatés dans le paiement des aides de la PAC de 2014 à 2017, l'Etat est parvenu à rétablir un calendrier normal du paiement des aides depuis 2018 et à le consolider depuis. Cette mesure permet de suivre le rétablissement du calendrier des paiements depuis cette date.



📍 Les résultats nationaux

Taux de bénéficiaires payés dans les délais prévus



* L'indicateur mesure le taux de bénéficiaires payés du solde du paiement de base au cours du mois de décembre de l'année de dépôt de la demande, par rapport au nombre de dossiers éligibles au paiement de base à la suite de l'instruction des DDT(M) et des contrôles de l'ASP.

Source : Agence de services et de paiement (ASP)

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Sécurité

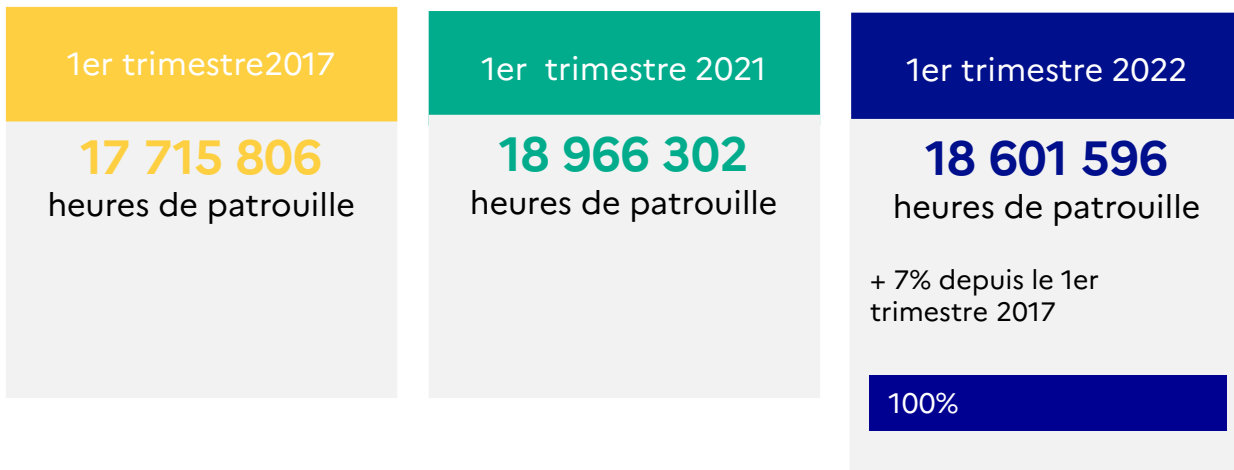
Renforcer la sécurité du quotidien

Pour que chacun se sente en sécurité dans son quartier, la Sécurité du quotidien a été mise en place par le Gouvernement sur l'ensemble du territoire national. Concrètement, cela se traduit par un renforcement de la présence des policiers et gendarmes dans les rues pour élaborer et mettre en œuvre des actions sur-mesure et des plans d'action adaptés à chaque territoire, qu'il soit urbain, périurbain ou rural. Un objectif : lutter contre les comportements illégaux qui nuisent à la sécurité et à la tranquillité des citoyens : incivilités, rodéos motorisés, agressions, trafics...



📍 Les résultats nationaux

Nombre d'heures de patrouille de voie publique



* L'indicateur départemental représente le nombre d'heures consacrées par les fonctionnaires de police et les militaires de la gendarmerie, des unités territoriales comme des forces mobiles, à des missions de « patrouilles de voie publique ». Lors de ces missions, les forces de sécurité assurent la sécurité du quotidien des citoyens présents sur le territoire national. Cet indicateur caractérise le sens que le Gouvernement entend donner à la politique de Sécurité du quotidien avec des forces de sécurité intérieure plus visibles dans l'espace public et proches de la population ; elles sont davantage à son contact et à son écoute pour comprendre et répondre à ses attentes et à ses besoins et elles se montrent capables par leur présence de prévenir et réprimer la délinquance. Les données sont le cumul des heures de patrouille de la gendarmerie nationale et de la police nationale. Source : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure - DGGN, DGPN, PP

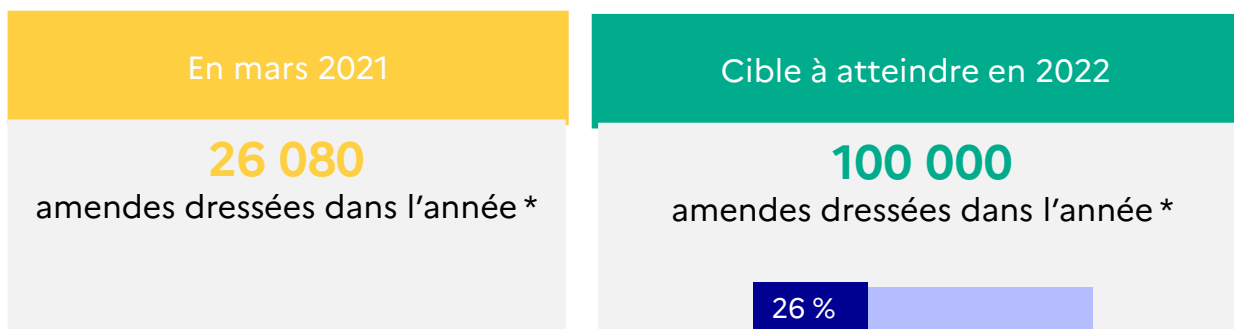
Lutter contre les stupéfiants

168 000 c'est en moyenne le nombre de décès directement causés par l'usage de la drogue. La lutte contre le trafic de stupéfiants est un enjeu de société, un enjeu de santé publique mais également de sécurité, puisqu'il entraîne une dégradation des conditions de vie et des violences dans les quartiers touchés. Pour lutter contre le trafic de stupéfiants et agir au plus près des territoires, une série de mesures concrètes ont été mises en place : création d'un nouvel office anti-stupéfiant, l'OFAST, mise en place de cellules du renseignement opérationnel sur les stupéfiants, généralisation de l'amende forfaitaire délictuelle. En ciblant les consommateurs aux abords des points de vente, les forces de sécurité intérieure exercent une pression constante sur les réseaux de distribution de stupéfiants. Par ailleurs, elles contribuent par leur présence à l'occupation de l'espace public ainsi qu'à la réappropriation des quartiers les plus défavorisés.



📍 Les résultats nationaux

Nombre d'amendes forfaitaires délictuelles dressées



La cible à atteindre est de 100 000 amendes forfaitaires délictuelles délivrées chaque année, en 2021 comme en 2022 *L'indicateur recense le nombre d'amendes forfaitaires délictuelles verbalisées par les services de police et des unités de gendarmerie. Après avoir été déployée progressivement à compter du 16 juin 2020 sur les ressorts des tribunaux judiciaires de Rennes, Reims, Créteil, Lille et Marseille, l'amende forfaitaire délictuelle pour usage de stupéfiants a été généralisée à l'ensemble du territoire national le 1er septembre 2020. Ce dispositif sanctionne l'usage de stupéfiants d'une amende forfaitaire de 200€ (montant minoré à 150 € et majoré à 450€ en fonction des délais de paiement). Elle est constatée par les forces de l'ordre par procès-verbal électronique. Si l'amende met fin aux poursuites judiciaires, elle entraîne néanmoins une inscription des faits au casier judiciaire, l'usage de stupéfiants étant un délit.

Source : Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Lutter contre les violences faites aux femmes

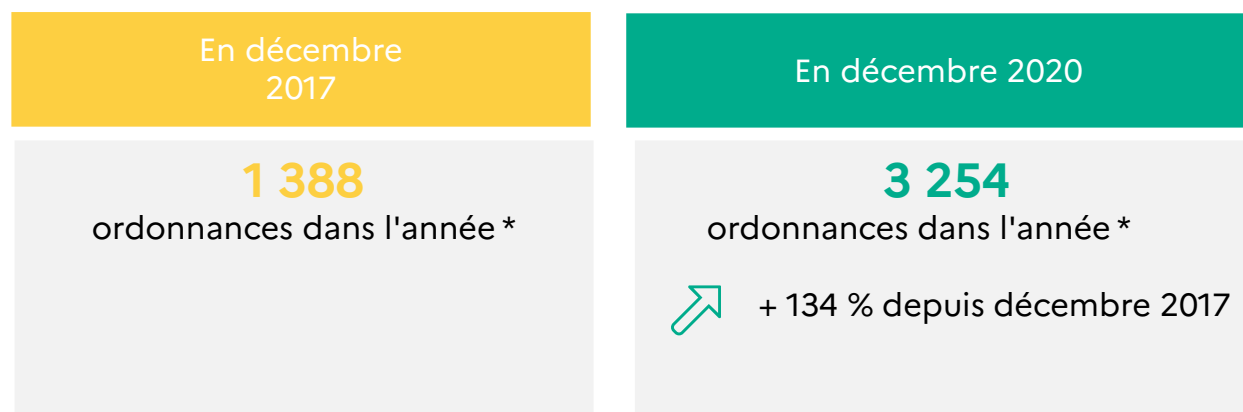
L'ensemble du Gouvernement est pleinement mobilisé contre les violences faites aux femmes. Plusieurs mesures concrètes ont été mises en place pour en finir avec ces violences : saisie des armes du conjoint violent, mise en place d'un bracelet anti rapprochement, création du délit d'outrage sexiste, création de nouvelles solutions d'hébergement.

Enfin, les moyens ont été renforcés pour protéger les victimes de violences conjugales, particulièrement vulnérables et en grave danger, en accélérant la procédure de délivrance des ordonnances de protection par les magistrats. Pour que chacun agisse contre ce fléau, plusieurs outils sont à la disposition des victimes et des témoins de ces actes, notamment le 3919, numéro d'aide et d'écoute anonyme et gratuit ainsi que la plateforme de signalement en ligne [ArretonsLesViolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr).



📍 Les résultats nationaux

Nombre d'ordonnance de protection délivrées



*Cet indicateur mesure le nombre d'ordonnances de protection délivrées dans le cadre des violences au sein du couple, par an. Lors de la 2ème publication du baromètre, il a en effet été précisé afin de ne mesurer que le nombre d'ordonnances de protection délivrées et non l'ensemble des décisions prises en la matière. L'ordonnance de protection permet à la victime de violences conjugales d'obtenir dans l'urgence des mesures de protection personnelle – interdiction de contact, bracelet anti-rapprochement – mais aussi des mesures relatives à la vie familiale et à l'organisation de la séparation du couple – attribution du logement familial ou de l'exercice de l'autorité parentale.

Lutter contre les atteintes aux principes républicains

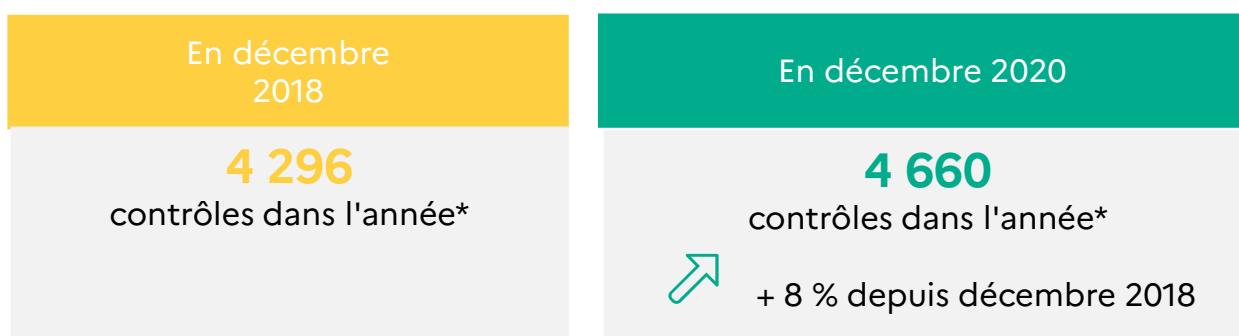
Lutter contre les atteintes aux principes républicains c'est l'engagement d'empêcher les organisations de type séparatistes, qui prônent d'autres valeurs que celles de la République, de prospérer et de diffuser leurs idéologies.

Réunis par les Préfets partout dans les territoires, les services de l'Etat s'associent lors des "cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire" (CLIR) pour organiser la riposte, lancer les contrôles, mettre en oeuvre les décisions et en faire le bilan.



📍 Les résultats nationaux

Nombre de contrôles réalisés dans le cadre des CLIR ou des dispositifs existant localement avant la mise en place progressive des CLIR



**Dans chaque département, des contrôles sont réalisés en vue de sanctions ou de fermeture d'établissements de type séparatistes, en associant plusieurs services de l'Etat (sûreté, forces de l'ordre, finance, éducation, ...). Les données de contrôles additionnent les contrôles effectués dans le cadre des PLR-Q et des CLIR. Les PLR-Q ont été lancés en février 2018, quand le CLIR ont débuté en novembre 2019. La mise en oeuvre progressive des contrôles ne permet pas d'avoir un jeu de données homogène ; c'est toutefois le cas depuis septembre de cette année, avec une méthodologie uniformisée. Certains contrôles (CAF notamment) sont enclenchés et/ou transmis par vague, ce qui explique que chaque mois n'est pas nécessairement égal au précédent ou au suivant. En outre, la période de confinement n'a pas permis de lancer tous les contrôles souhaités, dont certains ont été prorogés à une date ultérieure.*

Source : Préfectures

Réduire la mortalité sur les routes

L'objectif des actions de prévention routière est de **réduire l'accidentologie Routière et faire baisser le nombre de tués sur les routes.**



📍 Les résultats nationaux

Nombre de morts sur les routes

En décembre 2017

3 684

morts dans l'année*

En décembre 2020

2 779

morts dans l'année*

📉 - 25 % depuis décembre 2017

* L'indicateur représente le nombre de victimes d'un accident de la circulation impliquant un véhicule à moteur décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent. Le caractère particulièrement atypique de l'année 2020, marquée par un très fort recul du trafic routier rend assez peu pertinente la comparaison des résultats de 2021 avec 2020. Ainsi les résultats mensuels des « remontées rapides », publiés par l'ONISR, seront comparés aux données mensuelles correspondantes des années 2020 et 2019. Les données départementales mensuelles du baromètre en 2020 ne peuvent être considérées comme fiables en l'absence de consolidation de la base accidents en cours d'année 2021 : elles ne constituent qu'une approche illustrative. Source : Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

Justice

Lutter contre la récidive par une meilleure insertion professionnelle des condamnés

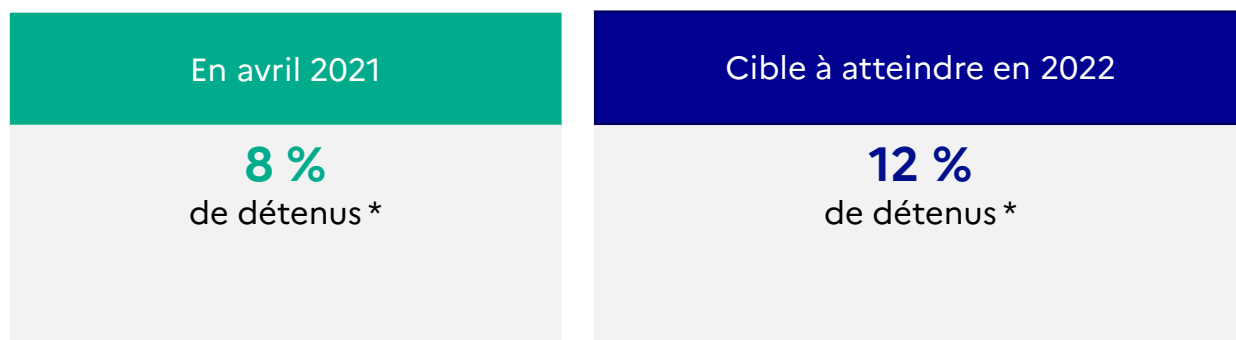
La réforme vise à lutter contre la récidive et à favoriser la réinsertion dans la société des personnes condamnées.

- En encourageant le prononcé de la peine de travail d'intérêt général (TIG) et son exécution dans des délais raccourcis en diversifiant l'offre de postes ;
- En dynamisant la formation professionnelle des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), en milieu ouvert comme fermé.



📍 Les résultats nationaux

Taux de personnes détenues ayant bénéficié d'une formation dans l'année



* L'indicateur mesure le nombre de personnes détenues entrées en formation sur l'année rapporté au nombre de personnes détenues entrées en détention.

Source : Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Lutter contre la récidive par une meilleure insertion professionnelle des condamnés

📍 Les résultats nationaux

Postes de TIG (Travail d'Intérêt Général) proposés sur l'ensemble du territoire national en tant que peine



* L'indicateur mesure le nombre de postes mis à disposition de la Justice par les autres ministères, les collectivités territoriales, des entreprises exerçant une mission de service public, des structures associatives, et des structures commerciales de l'économie sociale et solidaire ou des sociétés à mission.

Source : Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

**Santé
Famille
Handicap**

Lutter contre les impayés de pensions alimentaires

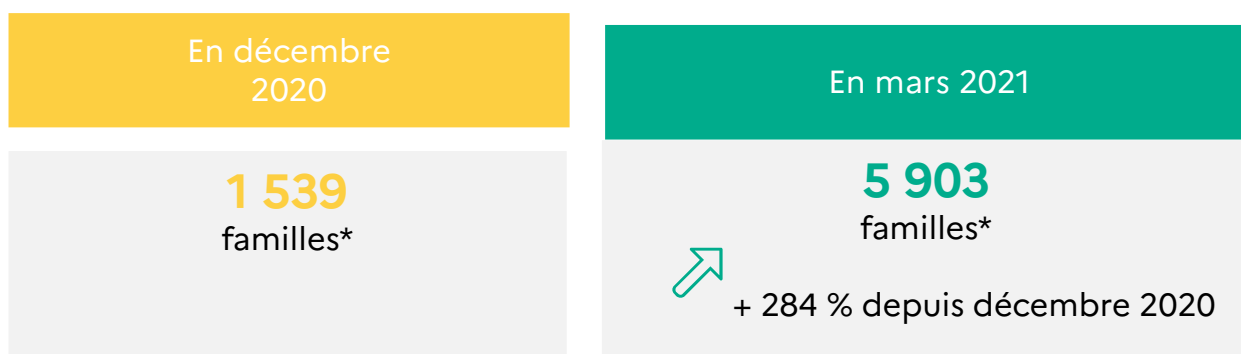
Les parents séparés peuvent bénéficier d'un nouveau dispositif pour le paiement de leur pension alimentaire. Il s'agit d'un service offert par l'agence d'intermédiation et de recouvrement des pensions alimentaires (ARIPA) qui récupèrera tous les mois le montant de la pension alimentaire auprès du parent qui la doit avant de la reverser à l'autre parent.

En cas d'impayé, l'ARIPA engagera immédiatement une procédure de recouvrement de la pension et versera au parent créancier éligible l'allocation de soutien familial (ASF) de 116€ par enfant et par mois. L'objectif est de prévenir le risque d'impayé notamment pour les familles monoparentales et de permettre aux parents de se concentrer sur les aspects essentiels de l'éducation et du développement des enfants.



📍 Les résultats nationaux

Nombre de familles bénéficiaires d'une pension alimentaire versée par l'intermédiaire du service public des pensions alimentaires



* L'indicateur mesure le nombre de familles bénéficiaires d'une pension alimentaire versée par l'intermédiaire du service public des pensions alimentaires (SPPA).

Source : Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) / Ministère des Solidarités et de la Santé – DSS

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Proposer une offre de lunettes, appareils auditifs et prothèses dentaires remboursée à 100%

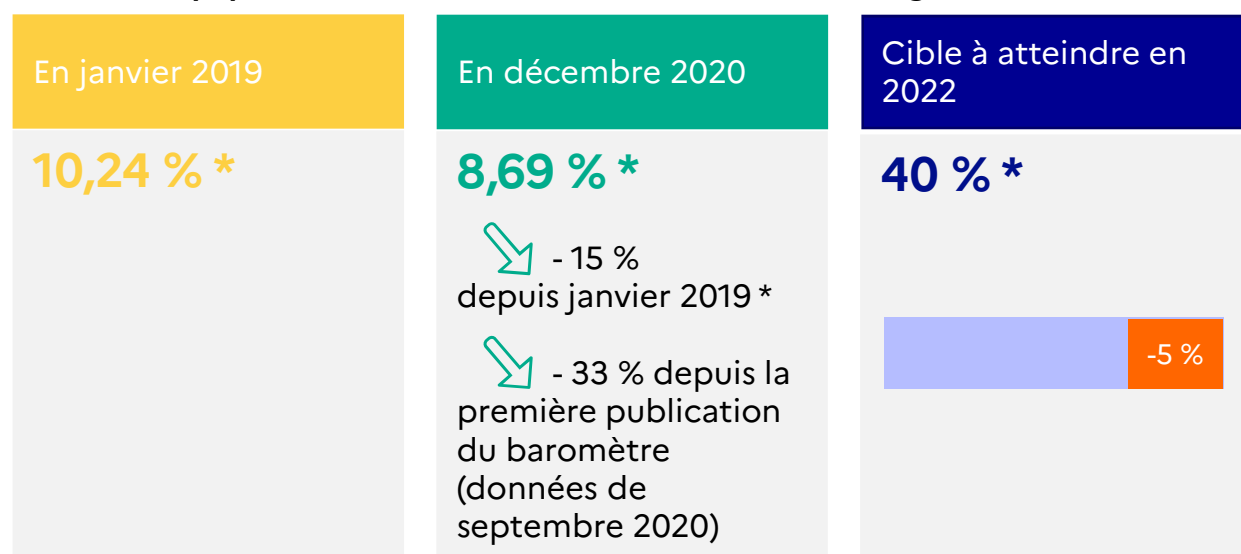
Cette réforme vise à **favoriser l'accès aux soins, notamment pour les assurés sociaux les plus démunis**, et faire reculer les inégalités de santé.

Cela se fera grâce au remboursement intégral par la sécurité sociale et les complémentaires santé (« **reste à charge zéro** ») d'ici à 2021 de certaines lunettes, prothèses dentaires et auditives, pour améliorer le recours à ces soins onéreux.



📍 Les résultats nationaux

Part des équipements/des soins auditifs sans reste à charge



* Il s'agit de la part des aides auditives « 100 % santé » (sans reste à charge pour les bénéficiaires) dans le total des ventes de ces équipements. La réforme rentrera pleinement en vigueur pour les appareils auditifs à partir du 1er janvier 2021, date à laquelle il n'y aura plus de frais à la charge des patients. Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Proposer une offre de lunettes, appareils auditifs et prothèses dentaires remboursée à 100%

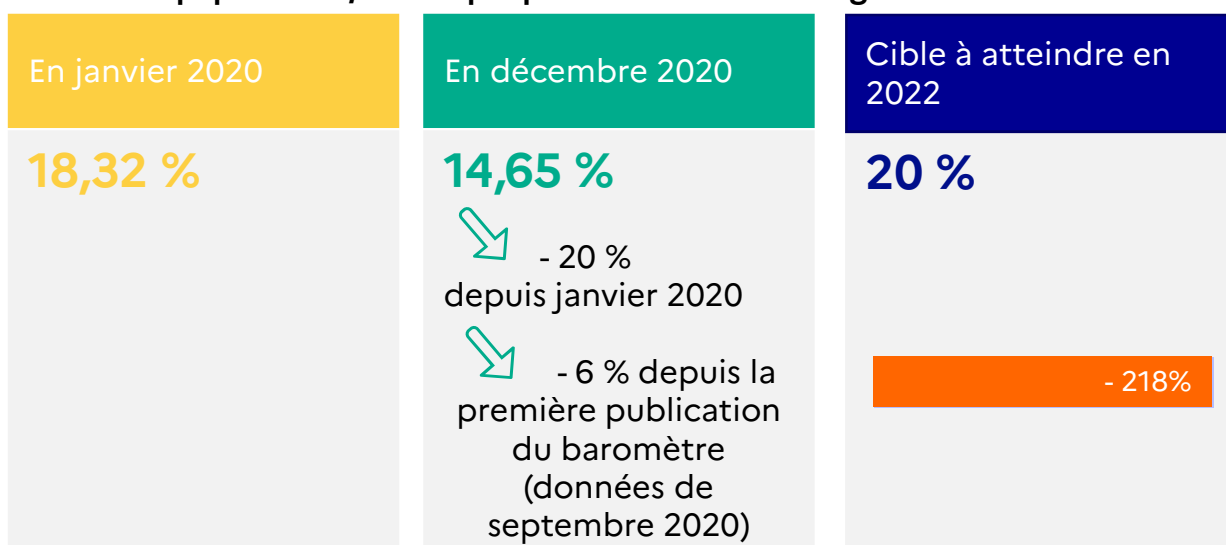
📍 Les résultats nationaux

Part des équipements/soins dentaires sans reste à charge



* Il s'agit de la part des prothèses dentaires « 100 % santé » (sans reste à charge pour les bénéficiaires) dans le total des ventes de ces équipements. La cible de 45% concerne le panier de soins élargi à compter du 1er janvier 2021 à l'ensemble des prothèses dentaires.
Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Part des équipements/soins optiques sans reste à charge



* Il s'agit de la part des lunettes « 100 % santé » (sans reste à charge pour les bénéficiaires) dans le total des ventes de ces équipements. Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Doubler le nombre de maisons de santé et de centres de santé dans les territoires

Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et les centres de santé pluri-professionnels (CDS) sont des structures de soins de proximité regroupant des professionnels de santé, autour d'un projet de santé et dotées d'un système d'information partagé. L'organisation en maison de santé et en centre de santé Pluri-professionnels permet l'amélioration de la qualité et de la continuité des soins. La réforme engagée vise à doubler le nombre de maisons de santé et de centres de santé pluri-professionnels pour atteindre respectivement 1 000 et 350 structures supplémentaires en 5 ans.



📍 Les résultats nationaux

Nombre de maisons de santé pluri-professionnelles



L'indicateur mesure le nombre de maisons de santé pluri-professionnelles présentes sur le territoire considéré. Les maisons de santé rassemblent des professionnels de santé en majorité libéraux (professionnels de santé médicaux – médecins généralistes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes ; auxiliaires médicaux – infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes ; pharmaciens) ayant opté pour un exercice collaboratif et coordonné des soins, formalisé dans un projet de santé commun. L'indicateur mesure le nombre de centres de santé pluri-professionnels présentes sur le territoire considéré. Les centres de santé sont des structures sanitaires de proximité réunissant des professionnels de santé salariés (médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, sages-femmes, etc.) exerçant de façon coordonnée sur la base d'un projet de santé.

Doubler le nombre de maisons de santé et de centres de santé dans les territoires

📍 Les résultats nationaux

Nombre de centres de santé pluri-professionnels



L'indicateur mesure le nombre de maisons de santé pluri-professionnelles présentes sur le territoire considéré. Les maisons de santé rassemblent des professionnels de santé en majorité libéraux (professionnels de santé médicaux – médecins généralistes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes ; auxiliaires médicaux – infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes ; pharmaciens) ayant opté pour un exercice collaboratif et coordonné des soins, formalisé dans un projet de santé commun. L'indicateur mesure le nombre de centres de santé pluri-professionnels présentes sur le territoire considéré. Les centres de santé sont des structures sanitaires de proximité réunissant des professionnels de santé salariés (médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, sages-femmes, etc.) exerçant de façon coordonnée sur la base d'un projet de santé.

Allonger le congé paternité pour un meilleur développement de l'enfant

Lors de la naissance d'un enfant, le père salarié bénéficie du congé de paternité Et d'accueil de l'enfant. Si la mère de l'enfant vit avec une autre personne salariée, celle-ci peut également bénéficier du congé.

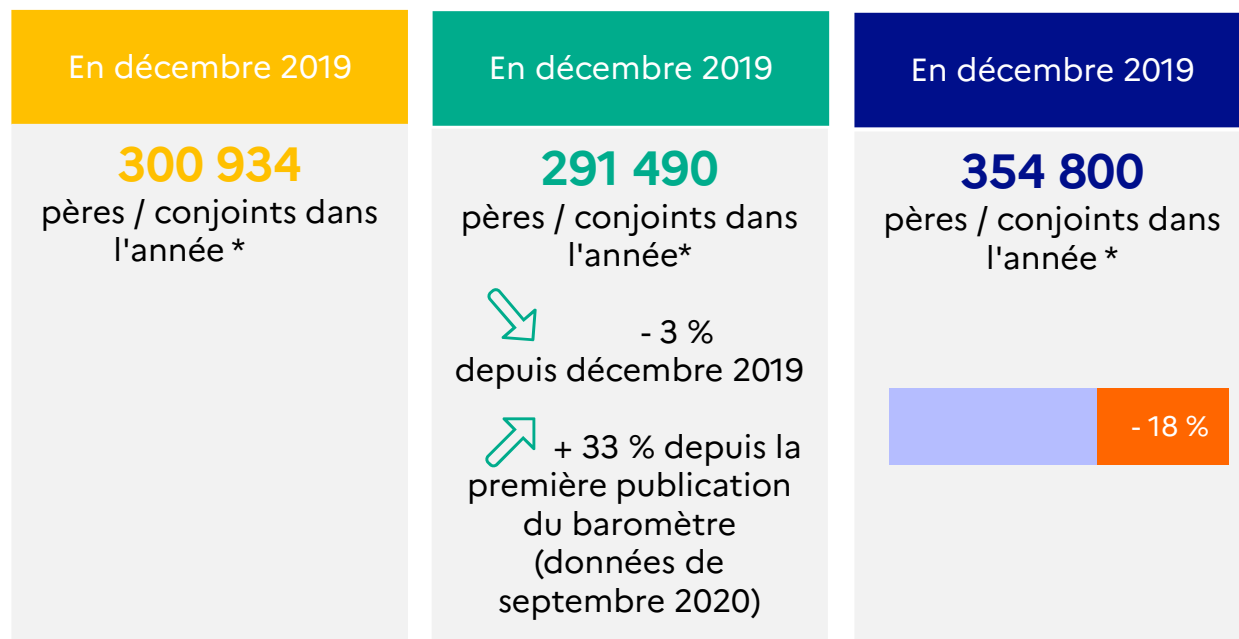
Le bénéficiaire du congé doit respecter certaines conditions (démarches, date de départ en congé, durée maximale du congé, nombre d'heures travaillées lors du trimestre précédent, durée d'exercice d'une activité professionnelle). Le salarié en congé bénéficie d'une indemnisation versée par la Sécurité sociale.

Un projet de réforme prévoit le **doublage de la durée du congé de paternité et d'accueil de l'enfant à partir du 1er juillet 2021** et instaure une période obligatoire de prise du congé de sept jours à la naissance de l'enfant.



📍 Les résultats nationaux

Nombre de pères / conjoints prenant un congé paternité



* L'indicateur mesure le nombre de pères / conjoints qui ont pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant, les congés étant rattachés à la période en fonction de leur date de début. Il ne retrace que les congés des pères relevant du régime général (y compris travailleurs indépendants).

Simplifier l'accès aux droits des personnes handicapées

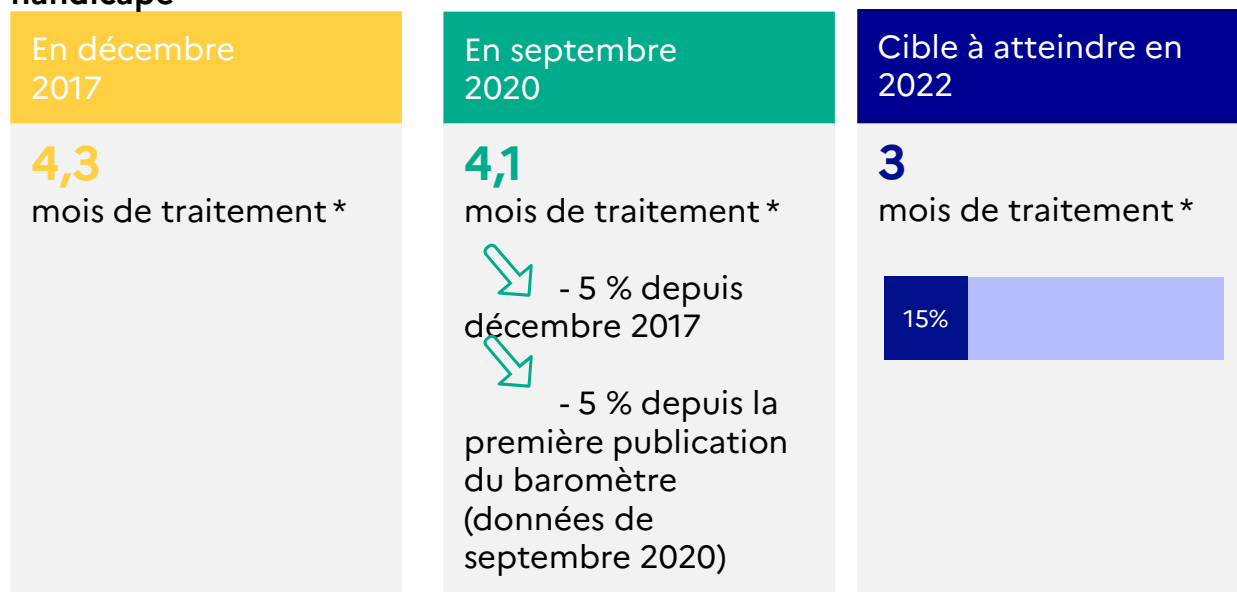
Depuis 2017, le Gouvernement conduit une politique volontariste pour simplifier durablement l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et assurer une équité territoriale quel que soit le lieu de résidence des personnes.

La feuille de route « MDPH 2022 » vise notamment à accélérer l'attribution des droits à vie dans tous les territoires, pour toutes les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement. Elle permettra aussi d'améliorer les délais de traitement, pour que chaque personne reçoive une réponse de sa MDPH en moins de quatre mois, et en moins de trois mois pour les demandes d'allocation adulte handicapé (AAH).



📍 Les résultats nationaux

Durée moyenne de traitement pour les demandes d'allocation adulte handicapé



* L'indicateur affiché mesure la moyenne des délais de traitement constatés sur les dossiers de demande d'allocation adulte handicapé AAH traités sur la période considérée et sur le territoire considéré. Certains résultats départementaux ne peuvent être renseignés à ce jour mais le seront dès la mise en place de la remontée automatisée des données par l'intermédiaire du système d'information harmonisé des MDPH en septembre 2021.

Source : CNSA / Ministère des Solidarités et de la Santé - DGCS

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Logement

MaPrimeRénov'

La rénovation énergétique des bâtiments constitue une priorité pour atteindre les objectifs climatiques de la France. Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en place en janvier 2020 une prime de transition énergétique – MaPrimeRénov' – afin de permettre à l'ensemble des propriétaires occupants (quels que soient leurs revenus et qu'ils occupent ou louent leur logement) et à toutes les copropriétés de bénéficier d'un financement adapté à leur situation pour la réalisation de travaux performants de rénovation énergétique de leur logement.



Les résultats nationaux

Nombre de dossiers MaPrimeRénov validés

En mars 2021

257 983
dossiers validés*

Cible à atteindre en 2022

1 050 000
dossiers validés*

25 %

* Il s'agit du nombre de dossiers MaPrimeRénov' validés, c'est-à-dire du nombre de dossiers de demande de subvention par un demandeur (propriétaire) instruits et validés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Source : Agence nationale de l'habitat (Anah). Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Offrir un logement aux sans-abri : Logement d'abord

Le plan Logement d'abord a pour ambition de **diminuer le nombre de personnes à la rue d'ici 2022**. Il s'agit de passer d'une réponse s'appuyant surtout sur des places d'hébergement d'urgence, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins de ces personnes.



📍 Les résultats nationaux

Nombre de personnes sans domicile ou en hébergement d'urgence ayant obtenu un logement social

En décembre 2017

41 743

personnes dans l'année*

En décembre 2019

47 940

personnes dans l'année*

↗ + 15 % depuis décembre 2017

↘ - 6 % depuis la première publication du baromètre (données de décembre 2019)

Cible à atteindre en 2022

56 000

personnes dans l'année*

43 %

Il s'agit du nombre de personnes, précédemment sans abri ou hébergées dans des structures temporaires (par exemple dans des centres d'hébergement d'urgence ou des hôtels), qui se sont vues attribuer un logement social. Ce nombre de personnes est une moyenne calculée à partir du nombre de logements sociaux attribués à ces ménages, ceux-ci comportant en moyenne 2,2 personnes (données INSEE 2020). L'arrêt quasi total des commissions d'attribution de logements sociaux pendant le premier confinement (mi-mars à mi-mai) a provoqué une chute du nombre de personnes relogées sur la même période. Cette chute est visible sur le graphique.

Source : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)
Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Services publics et territoires

Améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur

La volonté du Gouvernement est de rendre un service toujours meilleur aux Français, pour faciliter leur quotidien : des services publics accessibles au plus près de chez eux, des démarches plus simples, des réponses plus rapides à leurs demandes.

Pour y parvenir, nous nous engageons à :

- **garantir la transparence des résultats** : les usagers peuvent consulter les résultats des services publics à proximité de chez eux (délais de traitement des réponses, taux de satisfaction des réponses apportées...);
- **associer les usagers** : ils peuvent donner leur avis sur les démarches qu'ils ont effectuées sur place ou en ligne et avoir une réponse de l'administration ;
- **améliorer en permanence la qualité du service** : les services publics s'engagent à mettre en place rapidement des actions d'amélioration, en prenant en compte les avis déposés des citoyens.



📍 Les résultats nationaux

Part des lieux d'accueil du public qui publient leurs résultats (national et local)



* L'indicateur permet de mesurer le taux de transparence des services publics. Il recense, à la maille nationale, la part des réseaux de services publics engagés dans le processus de transparence. De plus, il mesure, au niveau départemental, la part des lieux d'accueil du public publiant des résultats. Les résultats sont consultables sur www.resultats-services-publics.fr. Source : Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)

Améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur

📍 Les résultats nationaux

Taux de satisfaction des usagers à l'égard des services publics (national)



* L'indicateur permet de mesurer chaque année la satisfaction des usagers à l'égard de leurs services publics. Il résulte d'une enquête réalisée annuellement auprès des usagers des 9 domaines identifiés dans le [baromètre Delouvier](#) : fiscalité et impôts, police et gendarmerie, santé publique, sécurité sociale, logement, éducation nationale, justice, environnement, emploi/lutte contre le chômage.
Source : Enquête réalisée annuellement par l'institut Delouvier
Consulter les données sur www.data.gouv.fr

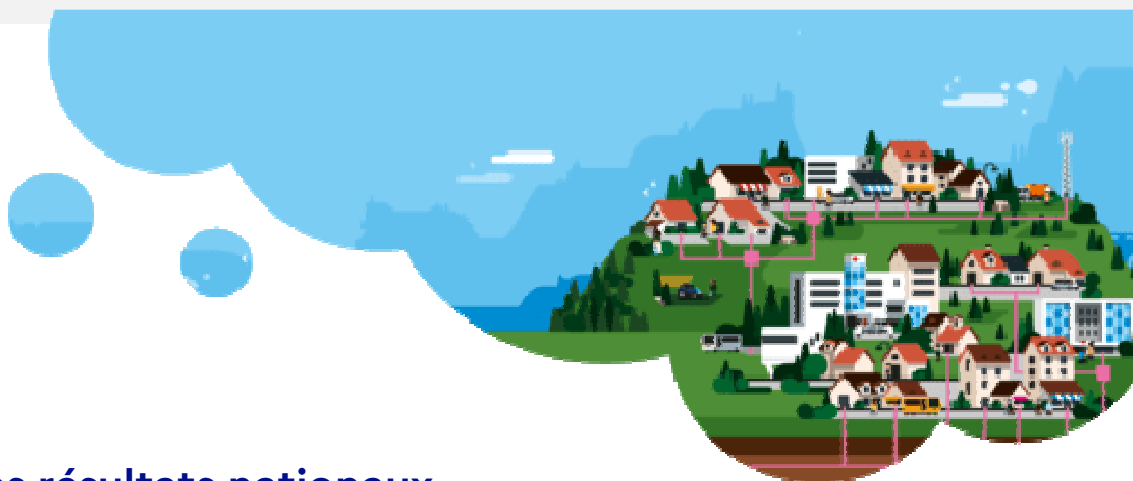
Assurer une bonne couverture en internet fixe et en téléphonie mobile pour tous les Français d'ici 2022

L'objectif du Plan Très Haut Débit est de donner à l'ensemble des Français un accès internet performant.

Il devra permettre à tous d'accéder à :

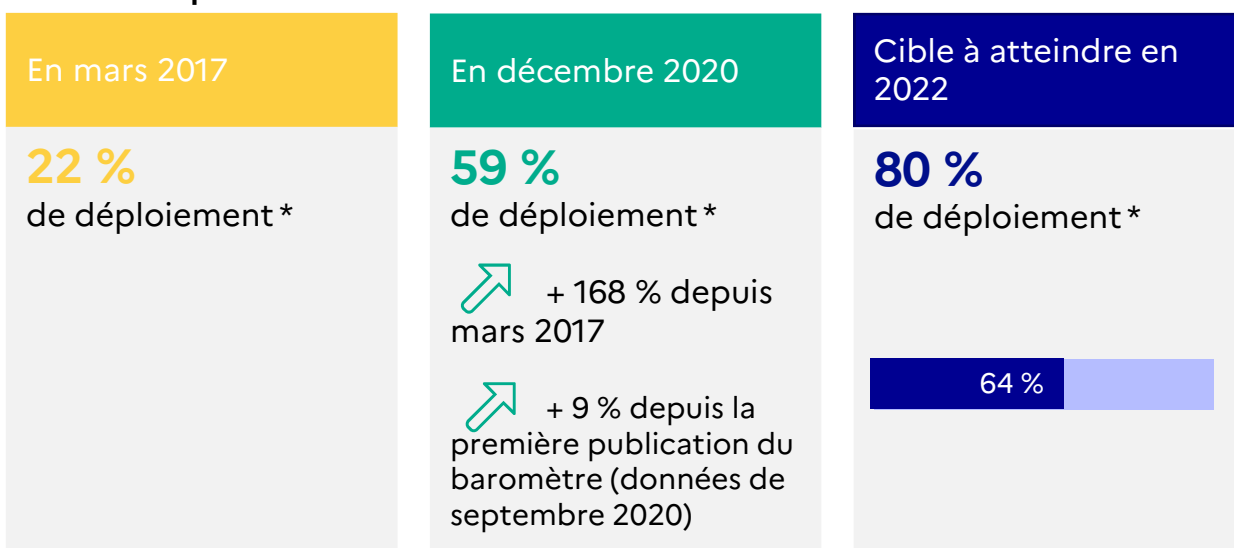
- un bon haut débit fixe (8 Mbit/s) d'ici à 2020 ;
- un très haut débit fixe (30 Mbit/s) d'ici à 2022.

Il vise par ailleurs à généraliser le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire d'ici à 2025.



📍 Les résultats nationaux

Taux de déploiement de la fibre



*Taux de déploiement de la fibre. Il s'agit du pourcentage de logements ou de locaux professionnels qui sont raccordables au réseau de la fibre optique jusqu'à l'abonné (et qui ont donc accès au très haut débit fixe). Source : Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep)

Déployer une offre France Services dans tous les territoires

Le programme France Services a été créé par l'État pour garantir l'accès aux Services publics essentiels à tous et sur tout le territoire.

Les objectifs :

- chaque Français pourra à terme accéder à un point France Services en moins de 30 minutes ;
- l'accueil sera assuré au minimum par deux agents formés pour accompagner les citoyens dans leurs démarches.



📍 Les résultats nationaux

Nombre de labellisations

En avril 2021

1 304

labellisations*

+ 52 % depuis la première publication du baromètre (données de septembre 2020)

Cible à atteindre en 2022

2 543

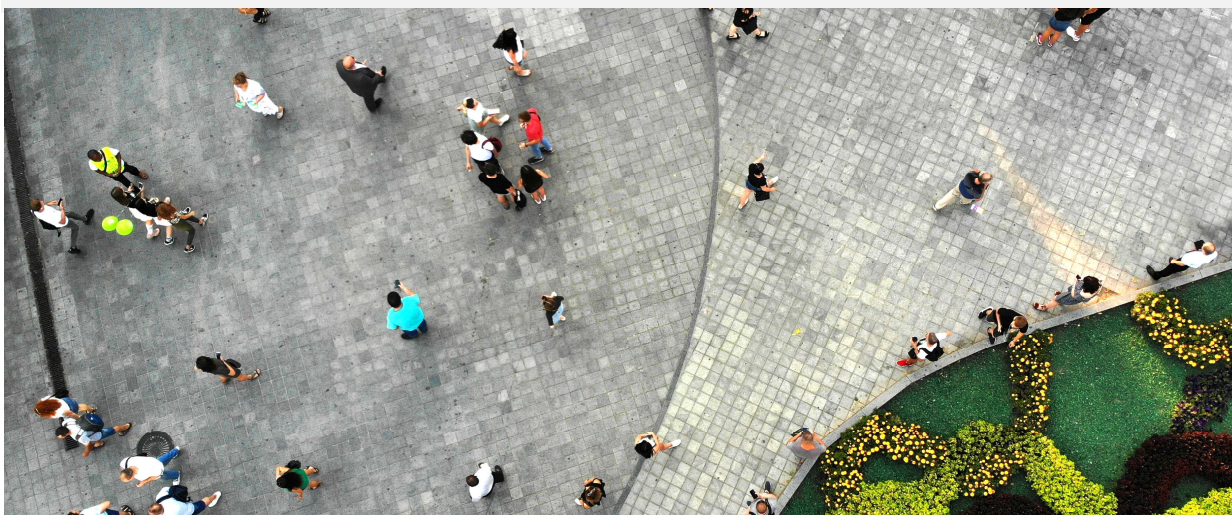
labellisations*

51 %

* Nombre de labellisations. Il s'agit du nombre d'espaces France Services labellisés. De nouvelles labellisations seront annoncées dès janvier 2021. Source : Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). La cible de 2 543 France services permettra à chacun d'avoir une France services à moins de 30 minutes de chez lui. L'objectif de 2 000 France services, fixé par le Président de la République, sera atteint dès la fin de l'année 2021.

Redynamiser les cœurs de ville

Le plan "Action cœur de ville" a pour objectif de redynamiser les centres villes de 222 villes moyennes en améliorant les conditions de vie des habitants et en confortant le rôle moteur de ces communes dans le développement du territoire.



📍 Les résultats nationaux

Nombre de logements rénovés dans les villes moyennes (+ de 20 000 habitants)

En mars 2021

51 546
logements *

Cible à atteindre en 2022

60 000
Logements *

86 %

* Il s'agit du nombre de logements subventionnés par l'Anah et le nombre de logements réhabilités par Action Logement dans le cadre de leurs interventions dans le programme Action Cœur de Ville.

Source : ANAH - Action Logement

Consulter les données sur www.data.gouv.fr

Culture

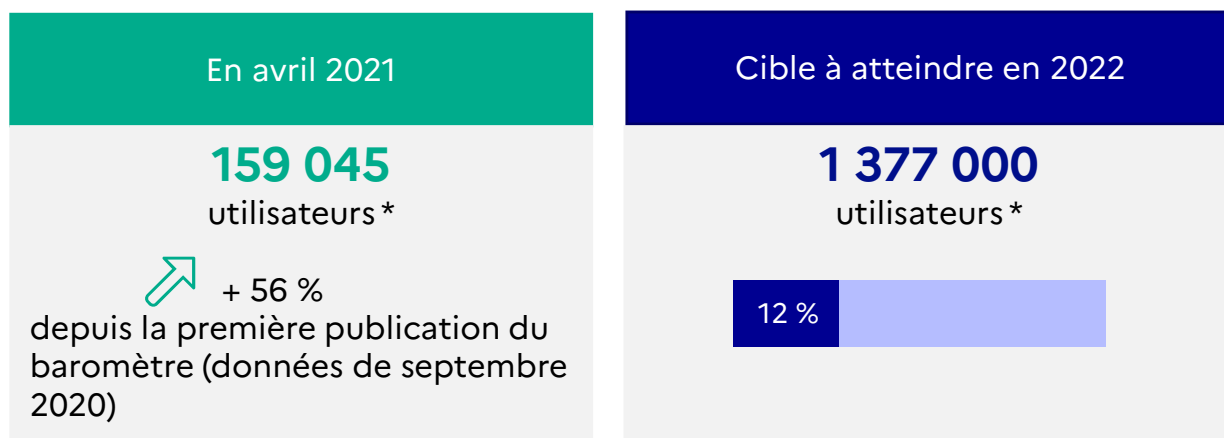
Déployer le Pass culture

Le pass Culture a pour ambition de **renforcer et de diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans**. Il prend la forme d'une application géolocalisée, avec une dotation financière, à travers laquelle les utilisateurs peuvent découvrir et réserver un panel très large de propositions culturelles.



Les résultats nationaux

Nombre d'utilisateurs du Pass culture



*Nombre d'utilisateurs du Pass culture. Il s'agit du nombre de jeunes de 18 ans ayant déposé un dossier éligible au pass Culture, et qui ont donc eu accès à l'application et au crédit qui y est associé. Le pass Culture est à ce jour en expérimentation dans 14 départements, dans lesquels 135 000 jeunes de 18 ans sont recensés (INSEE). Source : SAS Pass Culture .



Des mesures qui vous changent la vie

Les résultats
de l'action publique

Retrouvez tous les résultats sur
www.gouvernement.fr

CONTACT

Ministère de la Transformation
et de la Fonction publiques

✉ presse.mtfp@transformation.gouv.fr

☎ 01 53 18 42 68